J. VAN HEMELEN
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

☒ Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tel 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

☐ Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tel 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

e-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n°	08A1	Réf. du pv	RAP MOD / 20080317-4

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques

☒ Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGE art. 271)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de transfert de propriété (RGIE art. 276)

Propriétaire/gestionnaire /exploitant - Nom		Prénom		Code postal	
Adresse			Commune		
Installateur	SPRL VALENTIN		Commune	Frasdchapelle	
N° de TVA	BE 0660 555 096				
ou n° carte d'identité	- - -	Date de remise	__ / __ / ____	Commune	
Lieu de le visite				Code postal	6500
Adresse				Commune	RANLIES
Code EAN				Distributeur d'électricité	Nethmanagement
Type d'installation	☐ install. temporaire/ raccordement provisoire pour chantier / festivités	☒ unité d'habitation (maison, appartement, autres)	☐ unité de travail domestique	☐ parties communes d'un ensemble résidentiel	

Description générale du branchement		**Description générale des circuits et leurs protections**
U_{nom} (V ac/dc)	3x400V+N	
Ø câble d'alim. (mm²)	10mm	17 x 2P dif 20A 25mm
I_{nom} branchement (A)	Max 40A	
Type d'interrupteur général	différ.	1 x 2P " 63A 25mm
Nombre de tableaux	1	
Nombre de circuits terminaux	22	4 x 4P " 20A 2,5mm²
Type de prise de terre	piquet	
Protection diff. générale	40/0,3A-4P	
Protection diff. supplément.	40/0,03A 4P	
Appareils de chauffage fixes (nombre - W) :	accumulateur électrique	

Mesures	**Appareil de mesure:** appareil dont l'inspecteur est titulaire				**Examen effectué suivant :** procédure TD-E-01			
Résistance de la prise de terre :	18 Ω	Niveau d'isolement (250~~500/1000V~~) :	> 1 MΩ		Fonctionnement des protections différent. :	OK /NOK	Continuité conducteurs PE & liaisons équipot. :	OK / ~~NOK~~

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.)

Néant

☐ ~~Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP~~ ___ / _____ - __

Conclusion

☒ L'installation électrique **est conforme** aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés.
Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

☐ L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le : __ / __ / ____

Prochaine visite de contrôle au plus tard :	17/03/2033	**Agent-visiteur (nom - n° - signature)**		**Date de visite:**	17/03/2008

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.

RAP-E-901 (01-2007)

00106